

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 février à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 17

Date de la convocation : 12/02/2021

Date d'affichage : 12/02/2021

Présents : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER, Béatrice CANONNE, Sandra RIQUIN, Sabrina DOUAIRE, Floriane DUPUY, Bernadette VOUAUX
Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROSOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Florent POIRIER, Robert PLU,

Absents excusés : Monsieur Jacky PASQUIER

Absente, a donné pouvoir : /

Madame Floriane DUPUY est nommée secrétaire de séance.

DEL N° 16-02/2021-01 Rénovation de 4 maisons rue des Frères Champneuf

Monsieur le Maire explique qu'en 1884, Emile CHAMPNEUF décida dans son testament de léguer à la commune de Vernantes 4 petites maisons ainsi qu'un four à pain.

Son souhait était que ces habitations soient gérées par le bureau de bienfaisance, (actuel CCAS).

Aujourd'hui, ces maisons qui sont louées, ne correspondent plus aux normes d'isolation et de confort.

Un diagnostic énergétique a été réalisé pour chacune d'elle, avec des propositions de solutions.

Un architecte a été choisi pour monter le dossier.

Il avait été décidé, dans un premier temps, que les travaux soient réalisés par le CCAS.

Le montant des travaux, estimé à 400 000€, serait financé par un emprunt, et des subventions au titre de la rénovation énergétique.

Renseignements pris, l'Etat et la région ne subventionnent pas les CCAS, mais seulement les collectivités et EPCI.

Seuls le fonds LEADER et le SIEML pourraient soutenir financièrement cette opération.

La solution est donc de faire réaliser ces travaux par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de rénover ces habitations, pour un montant de 400 000€ HT,

Accepte de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Emergence, représenté par Olivier CHARRIER, architecte DPLG, 5 rue Albert Jouanneault - 49400 SAUMUR,

Autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt d'un montant de 450 000€ , auprès du Crédit Agricole,

Autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre de la rénovation énergétique, au taux le plus élevé,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20h30.

Fait à VERNANTES, le 19 février 2021

Le secrétaire de séance,

Floriane DUPUY

Le Maire,



Thierry PAPOT